

Demande déposée le 13/07/2022

N° PC 072 346 22 Z0029

| | |
|------------------------|--|
| Par : | Monsieur DE CARVALHO VIDEIRA Kévin |
| Demeurant à : | 6 route de Louplande 72210 LA SUZE SUR SARTHE |
| Sur un terrain sis à : | 35 rue des Mûriers Lotissement « Les Epinettes 2 » - lot n°37 72210 LA SUZE SUR SARTHE |
| Cadastré : | 346 AW 199P |
| Nature des Travaux : | Construction d'une maison individuelle avec garage |

Surface de plancher
créée : 101,22 m²

Nb de logements : 1
Destination : habitation

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire présentée le 13/07/2022 par Monsieur DE CARVALHO VIDEIRA Kévin,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/11/2007, modifié,
Vu le permis d'aménager n° PA 072 346 20 Z0002 autorisé le 26/02/2021 pour la création du lotissement « Les Epinettes 2 »,
Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 29/07/2022,
Vu le PAE approuvé par délibération du conseil municipal le 22/09/2005,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent Permis de Construire est ACCORDÉ sous réserve du respect des conditions particulières suivantes :

- La puissance de raccordement au réseau d'électricité est de 12 kVA en monophasé ou 36 kVA en triphasé.
- Les raccordements aux réseaux existants sont à la charge du pétitionnaire et seront réalisés en liaison avec les services gestionnaires correspondants.
- La tranchée drainante aura les caractéristiques suivantes : enveloppe géotextile, matériau drainant disposant de 30% de vide, un drain de diamètre 150 (fentes à 360°) et deux regards de visite.
- La haie champêtre plantée par l'aménageur le long de la limite Sud-Ouest sera conservée et entretenue par le pétitionnaire.



Date de mise en ligne : 09/08/2022

Transmis à la Préfecture le :

Notifié au pétitionnaire le :